

Versailles, le 9 novembre 2017

**Objet :** Cages de verre chambre correctionnelle - Réaction du Barreau



## **NON AUX CAGES DE VERRE**

Mes chers Confrères,

Je viens de constater que la Chancellerie a fait installer dans la salle B du Tribunal correctionnel de Versailles une « cage de verre » dans le box des prévenus.

Cette installation est tout simplement honteuse et indigne d'un état de droit.

La mise en place doit se poursuivre courant décembre dans la salle A et au niveau de la cour d'appel.

Tous les TGI et cours d'appel de France sont concernés.

Il s'agit d'une atteinte manifeste à la dignité de la personne humaine, au principe de libre communication entre l'avocat et son client et à la présomption d'innocence.

D'ores et déjà, j'ai demandé à Monsieur le Président de la Commission pénale de préparer, au nom de l'Ordre des avocats, un référé constat ainsi qu'un modèle de conclusions.

Dans l'attente de l'audience de référé, à laquelle vous serez tous conviés, je vous informe que vous recevrez mercredi prochain au plus tard un modèle de conclusions qu'il conviendra de soutenir lorsque vous interviendrez dans cette salle.

Restant à votre écoute.

**Jean-Marc ANDRE**  
**Bâtonnier**

**Didier LIGER**  
**Président de la commission pénale**